

# Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles

La **CCVBA**, l'intercommunalité à l'échelle de son territoire

Aureille - Les Baux de Provence - Eygalières - Fontvieille - Mas Blanc des Alpilles

Maussane les Alpilles - Mouriès - Le Paradou - Saint-Étienne du Grès - Saint-Rémy-de-Provence [www.vallee-des-baux-alpilles.fr](http://www.vallee-des-baux-alpilles.fr)

## La **CCVBA** affirme sa politique de proximité

Situé dans le centre village de Maussane les Alpilles, le nouveau siège de la **CCVBA** a ouvert ses portes mi-novembre. Une équipe compétente y travaille à votre service. Ces nouveaux locaux permettent de rapprocher les services administratifs de la population et d'accentuer ainsi la notion de service public de proximité

Suite pages 4-5



L'équipe du personnel administratif est présente pour répondre à vos questions en fonction des compétences fixées par les 40 élus du Conseil communautaire de la **CCVBA**.



Photo : Service Communication Mairie de Saint-Rémy-de-Provence.

**Hervé Chérubini**  
Président de la Communauté  
de communes Vallée des Baux-Alpilles

**A**vec la publication de ce neuvième et dernier bulletin intercommunal de la mandature 2008-2014, vous constaterez que les choix des quarante élus qui composent le Conseil communautaire expriment une volonté d'agir collectivement à l'échelle de notre territoire.

Axée sur le développement économique, l'emploi, l'environnement et les services de proximité en faveur des administrés, la politique conduite au sein de notre assemblée composée de représentants de nos 10 communes s'affirme avec cohérence.

Je prends trois exemples forts, à savoir : l'ouverture du nouveau siège administratif de la **CCVBA** à Maussane-les-Alpilles, le projet de quatrième tranche d'extension de la zone d'activité «La Massane» ou encore le projet de parcours numérique intitulé «Les paysages français de Vincent Van Gogh» destiné à valoriser l'attrait de notre territoire en inscrivant la culture comme facteur déterminant du développement et du rayonnement économique local.

En cette fin d'année, où l'essentiel de la programmation **CCVBA**-Marseille-Provence 2013 se conjugue au passé, comment ne pas revenir sur la magnifique journée «Festin de Méditerranée» qui a été partagée le dimanche 13 octobre par 600 convives des Alpilles ou venus des quatre coins de notre région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour passer une journée des plus conviviales sur notre territoire.

En cette période de fin d'année, j'ai plaisir à vous souhaiter à toutes et à tous de belles et heureuses fêtes dans un territoire où la solidarité intercommunale doit prévaloir.





# CCVBA : pour la première fois vous allez élire vos conseillers communautaires lors des prochaines élections locales

En 2014, lors des prochaines élections municipales pour les communes de plus de 1.000 habitants, est instaurée l'élection directe des conseillers communautaires de la **CCVBA**. Cette nouveauté permettra de présenter les candidats intercommunaux de manière claire et distincte sur votre bulletin de vote puisque s'appliquera le principe d'un bulletin de vote unique où figureront deux listes : les candidats au conseil municipal et les candidats au conseil communautaire

Les dimanches 23 et 30 mars prochains, dans toutes les communes, vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux élisent le Maire et les adjoints et gèrent les affaires de la commune. Dans les communes de 1.000 habitants et plus, vous élirez également vos conseillers communautaires pour la même durée de mandat. Ces conseillers représentent votre commune au sein de la **CCVBA** et ont en charge les projets communs aux 10 communes membres de notre Communauté de communes. La coopération intercommunale permet aux communes de déterminer un projet de développement du territoire et de rechercher le meilleur service public local, dans le respect des identités de chaque collectivité.

En effet, l'intercommunalité est un outil au service des communes d'optimisation de l'action publique locale et de réduction de la dépense publique en mutualisant des services (tels que celui de l'instruction des permis de construire), en déployant une politique publique sur l'ensemble du territoire (traitement des déchets par exemple) ou en menant des projets communs (telles que les différentes manifestations culturelles de la Vallée des Baux-Alpilles dans le cadre de Marseille-Provence 2013).

**Pour les communes de 1.000 habitants et plus : Aureille, Eygalières, Fontvieille, Maussane les Alpilles, Mouriers, Le Paradou, Saint-Étienne du Grès et Saint-Rémy de Provence**

Le mode de scrutin change pour les communes de 1.000 à 3.499 habitants : les conseillers municipaux ne seront plus élus sur les modalités des élections municipales de 2008 au scrutin majoritaire mais au scrutin de liste bloquée comme pour les communes de plus de 3.500 habitants. Ainsi, vous ne pouvez plus ajouter de noms ni en retirer : vous votez pour une liste que vous ne pouvez modifier. Pour les habitants des communes de plus de 3.500 habitants, le mode de scrutin reste inchangé : vous votez au scrutin de liste bloquée, c'est-à-dire en faveur d'une liste non modifiable. Ainsi, pour toutes ces communes, vous élirez plusieurs conseillers communautaires au moment du vote. Vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes : celle des candidats à l'élec-

tion municipale et celle des candidats à l'élection des conseillers communautaires de la Vallée des Baux-Alpilles. Les candidats au Conseil communautaire de la **CCVBA** doivent être obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

## Un progrès démocratique

Ce nouveau dispositif est un réel progrès démocratique qui respecte l'identité de chaque commune au sein de notre territoire, le gage d'une réelle proximité et de la garantie d'un service public local de qualité. Le changement de mode de scrutin a également pour conséquence d'introduire le principe de parité dans les conseils communautaires. En effet, pour les communes de 1.000 habitants et plus, ce principe est obligatoire pour les deux listes de candidats : municipaux et communautaires.

## Pour les communes de moins de 1.000 habitants : Les Baux de Provence et Mas Blanc des Alpilles

Comme précédemment, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire également appelé scrutin de liste. Le panachage est encore autorisé seulement pour les communes des Baux-de-Provence et Mas Blanc des Alpilles. En effet, dans ces deux cas l'électeur n'est pas obligé de voter pour une liste entière mais peut composer son bulletin à partir des noms figurant sur les différentes listes. En revanche, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. Les suffrages sont comptabilisés individuellement. Contrairement aux

communes de plus de 1.000 habitants, le nouveau dispositif d'élection des conseillers communautaires ne s'applique pas. Vos conseillers communautaires seront désignés selon le tableau établi après l'élection des conseillers municipaux, qui classe obligatoirement en premier le Maire, puis les adjoints et enfin les conseillers en fonction du nombre de suffrages obtenus.

## Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pouvez voter sous réserve d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune. Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Il est également important de préciser que lors des prochaines élections, vous devrez présenter une pièce d'identité pour voter quelque soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de plus de 3.500 habitants.

Si vous êtes indisponible pour l'un ou les deux tours, vous pouvez faire établir une procuration auprès de la gendarmerie, du commissariat de police ou au tribunal d'instance de votre domicile ou lieu de travail. Cette procuration permettra à la personne de votre choix inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. Si vous êtes dans une commune de plus de 1.000 habitants, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

## Le nombre de sièges au Conseil communautaire est fixé comme suit :

- Aureille** : nombre de sièges au Conseil Communautaire = 2 / Nombre de candidats sur la liste = 3
- Les Baux de Provence** : nombre de sièges au Conseil Communautaire = 2 / Nombre de candidats sur la liste = 3
- Eygalières** : nombre de sièges au Conseil Communautaire = 3 / Nombre de candidats sur la liste = 4
- Fontvieille** : nombre de sièges au Conseil Communautaire = 5 / Nombre de candidats sur la liste = 7
- Mas-Blanc des Alpilles** : nombre de sièges au Conseil Communautaire = 2 / Nombre de candidats sur la liste = 3
- Maussane-les-Alpilles** : nombre de sièges au Conseil Communautaire = 3 / Nombre de candidats sur la liste = 4
- Mouriers** : nombre de sièges au Conseil Communautaire = 5 / Nombre de candidats sur la liste = 7
- Le Paradou** : nombre de sièges au Conseil Communautaire = 2 / Nombre de candidats sur la liste = 3
- Saint-Étienne du Grès** : nombre de sièges au Conseil Communautaire = 3 / Nombre de candidats sur la liste = 4
- Saint-Rémy-de-Provence** : nombre de sièges au Conseil Communautaire = 13 / Nombre de candidats sur la liste = 15

**Soit un total de 40 sièges pour 53 candidats mentionnés sur les bulletins de votes des communes**

**CCVBA** 2, avenue des écoles  
13520 Maussane les Alpilles  
© 04 90 54 54 20 Fax 04 90 54 54 16 [bienvenue@ccvba.fr](mailto:bienvenue@ccvba.fr)

**Accueil du public** : du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Avec l'ouverture au public des nouveaux bureaux de la **CCVBA**, la Commune de Maussane les Alpilles est plus que jamais le centre névralgique du rayonnement intercommunal. Cette localisation était nécessaire à l'évolution du développement de la politique des élus communautaires.

## ADMINISTRATION

Le siège de la **CCVBA** se trouve désormais au n° 2 de l'avenue des écoles.

Cette avancée auprès du public (avec un bureau d'accueil ouvert du lundi au vendredi) affiche la volonté des élus de la **CCVBA** d'accroître la lisibilité et la proximité de l'ensemble des services communautaires.

Loué par la **CCVBA** à la Commune de Maussane les Alpilles pour un loyer mensuel

de 1.700 €, le nouveau siège est désormais un bâtiment public à part entière.

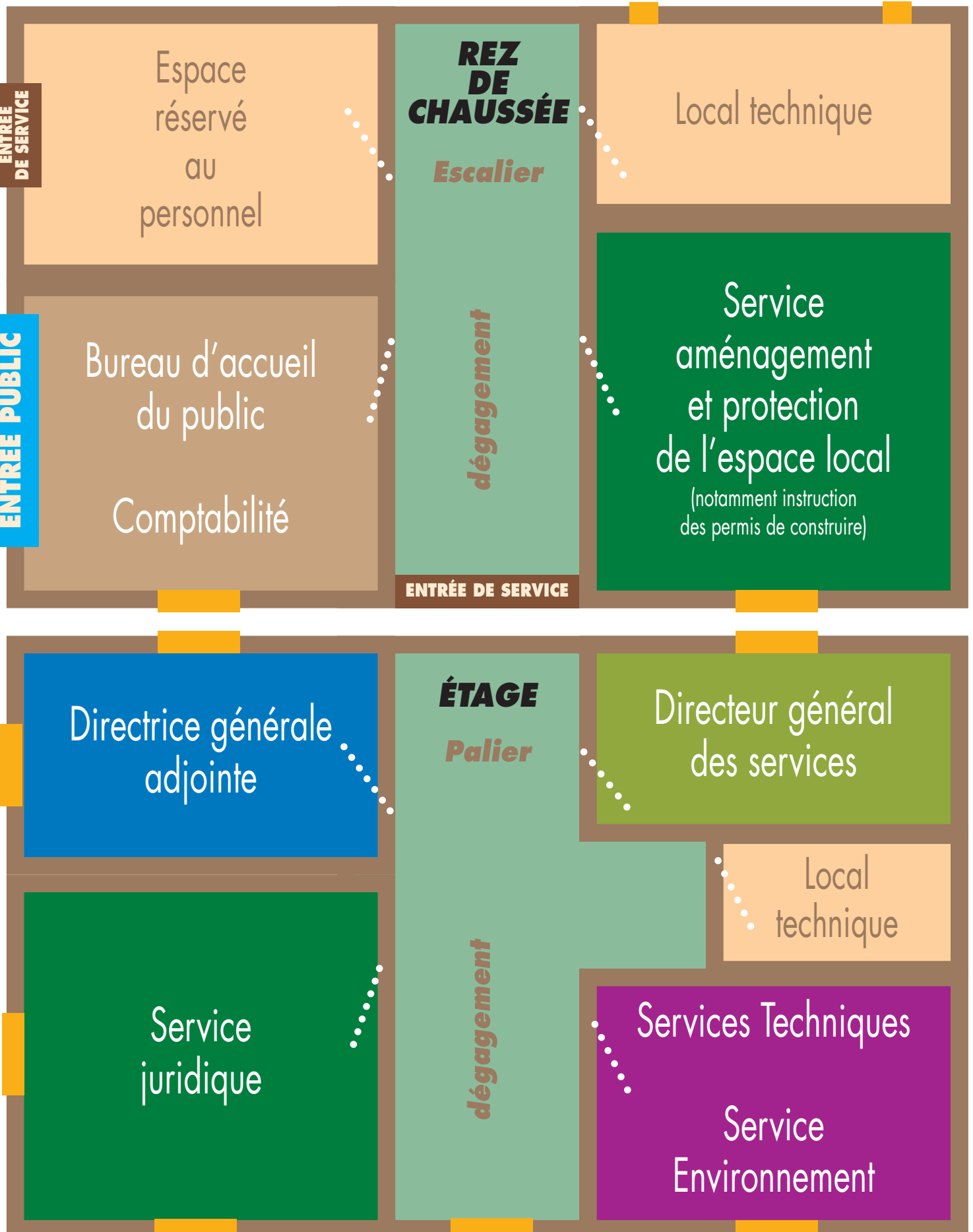
Les habitants du territoire peuvent maintenant mieux appréhender le travail quotidien effectué par les agents de la **CCVBA**, (voir en pages 6-7). Ils sont invités à venir pour obtenir des réponses à leurs questions relevant des compétences de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

**PARKING**  
90 PLACES  
à 10  
MÈTRES

ENTRÉE  
DE SERVICE

ENTRÉE PUBLIC

Avenue des écoles





Régis Gati, Maire d'Aureille, Pierre Santoire, Maire de Mouriès, Hervé Chérubini, Maire de Saint-Rémy de Provence, Laurent Geslin, Maire de Mas Blanc des Alpilles, René Fontès, Maire d'Eygalières, Jack Sautel, Maire de Maussane les Alpilles, Michel Fenard, Maire des Baux de Provence et Guy Frustié, Maire de Fontvieille ici dans le bureau du Service aménagement et protection de l'espace local lors de l'inauguration.



Photos : CCVBA

L'inauguration a permis à l'ensemble des élus du territoire de pouvoir découvrir les nouveaux locaux et de l'avis général ils offrent toutes les garanties pour travailler dans d'excellentes conditions.



## Rien ne change pour le fonctionnement de la déchèterie de **Maussane/Le Paradou**



Le recentrage des services administratifs dans le village de Maussane les Alpilles ne change en rien le bon fonctionnement de cette déchèterie

Utilisée quotidiennement par des dizaines d'administrés du territoire communautaire, la déchèterie intercommunale de Maussane les Alpilles / Le Paradou est un service à la population performant et indispensable dans la politique de protection de l'environnement conduite par la CCVBA. Les modalités existantes d'utilisation et la qualité d'accueil du public demeurent inchangées.

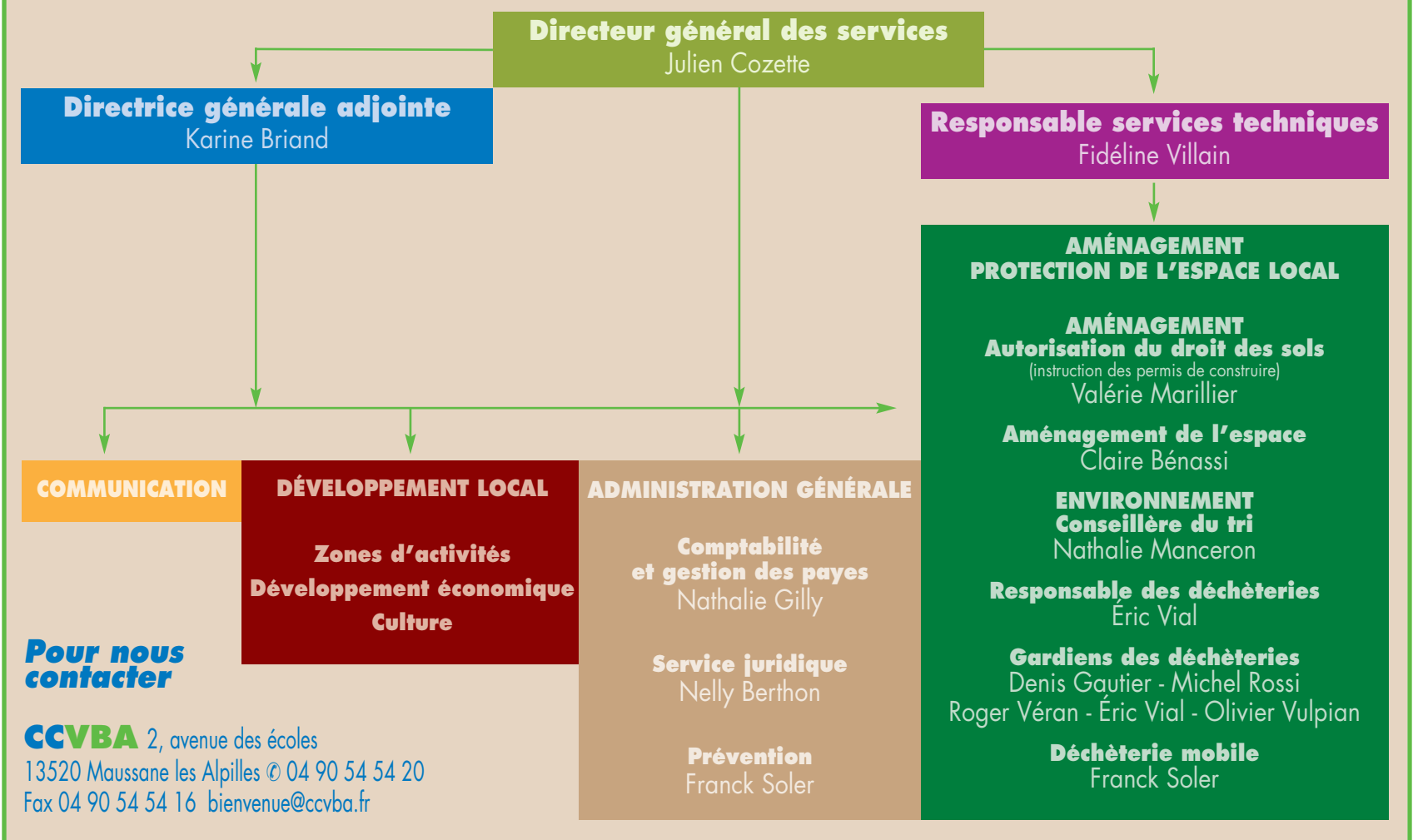
Photo : CCVBA



# La CCVBA étoffe la qualité de ses effectifs pour améliorer ses services à la population

Le transfert de compétences à la CCVBA notamment dans l'aménagement du territoire nécessite le recrutement de personnel qualifié. Ces derniers mois la CCVBA a procédé à l'embauche de trois agents spécialisés. La charge financière de ces postes est intégrée au budget de fonctionnement et n'aura aucune incidence sur la fiscalité de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, ni sur celle des communes membres.

## LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DES BAUX-ALPILLES



### Fideline Villain

Responsable des services techniques de la CCVBA

Fideline Villain a pris ses fonctions début octobre. Elle est notamment en charge du traitement des dossiers de travaux relatifs aux compétences voirie, éclairage public, protection et mise en valeur de l'environnement. Elle travaille à l'élaboration des études de faisabilité et des programmes de travaux relatifs aux équipements et infrastructures communautaires. Sa mission porte également sur l'élaboration des cahiers des charges techniques nécessaires à la passation des marchés publics, le suivi des chantiers et le contrôle administratif des marchés en liaison avec le service juridique. Une vaste et passionnante mission pour un développement cohérent de notre territoire.





## Valérie Marillier

Responsable autorisations du droit des sols de la **CCVBA**

Depuis son entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet, Valérie Marillier, agent issu des services de l'État, est chargée d'assurer la gestion du service commun d'Autorisations du droit des sols (ADS). Dans le détail, Valérie Marillier traite de l'instruction des permis de construire, des permis d'aménager, des permis de démolir, des demandes préalables d'autorisation de travaux et des certificats d'urbanisme pour les communes d'Aureille, des Baux de Provence, d'Eygalières, de Mas Blanc des Alpilles, de Maussane les Alpilles, de Mouriers, du Paradou et de Saint-Étienne du Grès, qui ont adhéré au service commun de la **CCVBA**.



## Nathalie Manceron

Conseillère du tri de la **CCVBA**

Depuis le 26 août, Nathalie Manceron remplace Mailys Boutin. Elle a en charge de sensibiliser la population au tri sélectif, tout particulièrement les enfants lors d'interventions en milieu scolaire. L'objectif principal fixé par les élus est l'optimisation de la collecte sélective et d'inscrire l'action de la **CCVBA** dans une démarche affirmée en faveur du développement durable. Pour parvenir à ce but, Nathalie Manceron effectue des opérations de sensibilisation auprès des habitants du territoire notamment dans l'habitat collectif via l'organisation de manifestations et de réunions sur le terrain ou de tenues d'un stand lors des marchés hebdomadaires des communes. Par exemple, la journée «Festin de méditerranée» (photo) illustre le déroulé de cette mission où la notion de proximité est une des clés.



Photos : CCVBA



# La **CCVBA** sur les pas de Van Gogh

Forte du soutien de l'Europe, la **CCVBA** renforce son action de politique culturelle avec la création d'un parcours numérique intitulé «Les paysages français de Vincent Van Gogh»

Depuis plusieurs mois, la **CCVBA** porte un projet important de coopération culturelle et touristique avec la Commune d'Auvers sur Oise. Cette démarche innovante, labellisée Marseille-Provence 2013, articulée autour de la valorisation de notre patrimoine naturel et de l'identité culturelle de nos deux territoires, a fait l'objet de la signature d'accords de coopération à Saint-Rémy-de-Provence entre la **CCVBA** et la Commune d'Auvers, mais aussi entre le Groupement d'actions locales Leader du Pays d'Arles et le Parc naturel régional du Vexin français.

Le projet «Les paysages français de Vincent Van Gogh» consiste à concevoir et réaliser une application numérique à vocation culturelle, éducative et touristique pour smartphones, couplée à un parcours physique permettant aux visiteurs français et étrangers de découvrir in situ les différents lieux

et environnements naturels sur les sites où les œuvres de Vincent Van Gogh furent créées. L'application sera conçue de manière à pouvoir évoluer en intégrant des partenaires français belges et hollandais de la «Charte Van Gogh Europe», mais également en s'ouvrant à l'univers d'autres artistes ayant associé leurs œuvres aux paysages des Alpilles.

### Mission temporaire

Grace au soutien de l'Europe, la **CCVBA** renforce son action en inscrivant la culture comme facteur de développement et de rayonnement de la Vallée des Baux-Alpilles. Pour mener à bien l'aboutissement de ce projet structurant pour notre territoire, la **CCVBA** va recruter un chargé de mission dans le cadre d'un emploi subventionné à durée déterminée sur une période de sept mois.



La **CCVBA** travaille au lancement d'une application numérique pour faire découvrir autrement les paysages de Van Gogh.





## ANNIVERSAIRE

### Le canal d'irrigation de la Vallée des Baux fête ses 100 ans

En juin 2014, le canal d'irrigation de la Vallée des Baux fête ses 100 ans. A cette occasion les membres du Syndicat de gestion souhaitent organiser une exposition et une conférence pour illustrer l'histoire de cet ouvrage d'art qui traverse de part en part le territoire des Alpilles sur plus de 50 kilomètres. Toutes personnes détentrices de



photos et autres documents relatifs à l'histoire du canal et qui souhaiteraient les confier provisoirement (le temps qu'ils soient scannés ou photographiés) pour être diffusés dans le cadre du centenaire doivent se rapprocher du bureau de l'ASA à Maussane-les-Alpilles.

☎ 04 90 54 30 16 <http://canal-vallee-desbaux.fr>

## TERROIR

### L'huile d'olive nouvelle de la Vallée des Baux célébrée avec le soutien de la CCVBA

Les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre derniers, les mouliniers ont célébré l'huile d'olive nouvelle. Cette fête dédiée à un produit d'excellence apprécié bien au delà du périmètre de notre territoire, a permis au public d'approcher au plus près l'activité oléicole avec un itinéraire d'animations et de dégustations proposé dans les dix moulins qui produisent la célèbre AOP Vallée-des-Baux de Provence.



Comme chaque année la CCVBA a été un des principaux partenaires financiers de cet événement de première importance pour la promotion de notre terroir, avec une subvention de 23.000 € d'aide au fonctionnement octroyée à l'association des mouliniers de la Vallée des Baux.

## ●●● AGRICULTURE



### La CCVBA vote une subvention pour aider les agriculteurs en cas d'absence momentanée

Les services de la CCVBA ont été saisis par l'Association de remplacement agricole des Bouches-du-Rhône. Cette association a pour but de mettre à disposition des personnes compétentes pour remplacer momentanément un exploitant ou un salarié agricole. La mission de cette association est de permettre aux chefs d'exploitations, conjoints ou aides familiaux de bénéficier de tarifs préférentiels pour se faire remplacer sur l'exploitation afin de minimiser les conséquences de leur absence en fonction de motifs précis



comme la formation, période de maternité ou de paternité, mandat professionnel, période de maladie, d'accident du travail ou de la vie...

Lors du Conseil communautaire du 30 septembre qui s'est déroulé au centre culturel de Mouries les élus ont validé une subvention de 1.000 €.

**Maison des Agriculteurs, 22 avenue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cédex 1 -**  
☎/Fax 04 42 96 15 89  
E-mail : [sra13@free.fr](mailto:sra13@free.fr)

## ●●● SUBVENTIONS



### Les subventions 2013 votées par la CCVBA

Dans le cadre du budget 2013, le Conseil communautaire a voté un montant d'aide au fonctionnement associatif de 65.750 €

**Économie :** Initiative Pays d'Arles = 12.750 €. **Économie :** Transports mobilité solidarité = 5.000 €. **Économie :** Procamex = 1.000 €. **Agriculture :** Association des mouliniers de la Vallée des Baux = 23.000 €. **Agriculture :** Syndicat de défense des vigneron des Baux = 6.000 €. **Agriculture :** Syndicat interprofessionnel de l'olivier de la Vallée des Baux = 6.000 €. **Économie :** Les foulées de l'olivier = 1.000 €. **Économie :** Jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône = 3.000 €. **Agriculture :** Association de développement de l'emploi agricole et rural = 3.000 €. **Agriculture :** Association de remplacement agricole des Bouches-du-Rhône = 1.000 €. **Économie :** Chambre territoriale de commerce et d'industrie du pays d'Arles = 4.000 €. Soit un montant total de = 65.750 €.

## ●●● ENVIRONNEMENT



### La déchèterie mobile se mettra en route durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2014

Dès le premier trimestre 2014, la déchèterie mobile de la CCVBA sera présente sur les communes d'Aureille, Eygalières, Fontvieille, Mas Blanc des Alpilles et Mouries. Avec cinq cuves d'une contenance de 6 m<sup>3</sup> et une benne de 25 m<sup>3</sup>, cette déchèterie pourra collecter au total pas moins de 55m<sup>3</sup> de déchets par rotation.

Le planning des tournées de la déchèterie mobile sera prochainement communiqué sur le site internet de la CCVBA.







# La Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées

Selon les textes de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la réglementation technique relative à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées et à mobilité réduite est un dossier que doivent piloter tous les élus au plus près de leur territoire. La participation et la citoyenneté des personnes handicapées est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 aux bâtiments construits ou rénovés accueillant des établissements recevant du public ou des locaux d'habitation.



Pour participer concrètement à la mise en application de ces règles, les élus ont voté la création d'une Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées ainsi que la création d'un «Collège des associations de personnes handicapées et des usagers».

Ce collège regroupe un représentant de l'Association des paralysés de France (APF), un représentant de la Fédération des aides ménagères en milieu rural des Bouches-du-Rhône (ADMR) et un représentant du Conseil des anciens de la ville de Saint-Rémy-de-Provence. Une première réunion s'est tenue le 2 décembre à Saint-Étienne du Grès.



# Internet : la CCVBA met en ligne un annuaire favorisant le lien avec le commerce de proximité du territoire

Favoriser tous les secteurs d'activités de l'économie locale du territoire de la CCVBA est le but de ce nouvel annuaire en ligne depuis début décembre sur le site web de la CCVBA. Cet annuaire numérique regroupe toutes les enseignes des dix communes et s'inscrit dans une démarche de facilitation d'accès à l'information grâce à une arborescence composée de menus thématiques et de localisations géographiques.



Ainsi, les internautes peuvent trouver facilement un ou des corps de métiers situés à proximité de chez eux.

Ces activités font la richesse et la diversité du réseau du commerce de proximité de la Vallée-des-Baux-Alpilles : «Cet annuaire numérique disponible sur notre site incite chacun d'entre-nous à consommer dans les Alpilles» indique Julien Cozette, Directeur général services de la CCVBA. A consulter uniquement sur <http://vallee-des-baux-alpilles.fr>



## Soyons très vigilants au dépôt de nos déchets

La mise en déchèterie n'autorise pas à faire tout et n'importe quoi. Des règles strictes sont à respecter notamment dans les bennes prévues au recyclage des cartons. Les cartons doivent être vides de tout contenu et pliés afin d'optimiser le rendement des collectes. Ceci étant précisé, le respect du mode de mise en



dépôt permettra d'éviter des accidents du travail pour les agents techniques. En effet, le 24 septembre dernier un accident du travail a eu lieu sur le site de la déchèterie intercommunale de Saint-Rémy-de-Provence. Un agent s'est sectionné un nerf de la main avec une lame de hachoir d'un robot ménager dissimulé au fond d'un carton. L'agent technique de la CCVBA a dû être hospitalisé en toute urgence avec une période d'arrêt d'un mois. Considérant que les déchèteries communautaires mettent à disposition du public toutes les bennes nécessaires à un tri sélectif parfaitement adapté et identifiable in situ, ce type de négligence et de mise en danger d'autrui est totalement inadmissible et ne doit plus se reproduire. Lors de nos apports en déchèterie, soyons vigilants au dépôt de tous nos déchets !

## TEXTILES ET DÉCHÈTERIES

### Nos vêtements se recyclent

Créée en 1991 l'association TEEF est un acteur reconnu de la filière du tri sélectif. À ce titre, la CCVBA travaille en collaboration avec l'association TEEF et récupère les vêtements, chaussures et sacs dans des conteneurs mis à disposition sur les déchèteries de Maussane/Le Paradou et Saint-Étienne du Grès. Les éléments collectés sont recyclés ou revendus en boutique.

## ENVIRONNEMENT

### Des bornes électriques pour nos véhicules hybrides

La Communauté de communes va lancer l'étude d'un programme d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.



# Les grands chantiers de la CCVBA

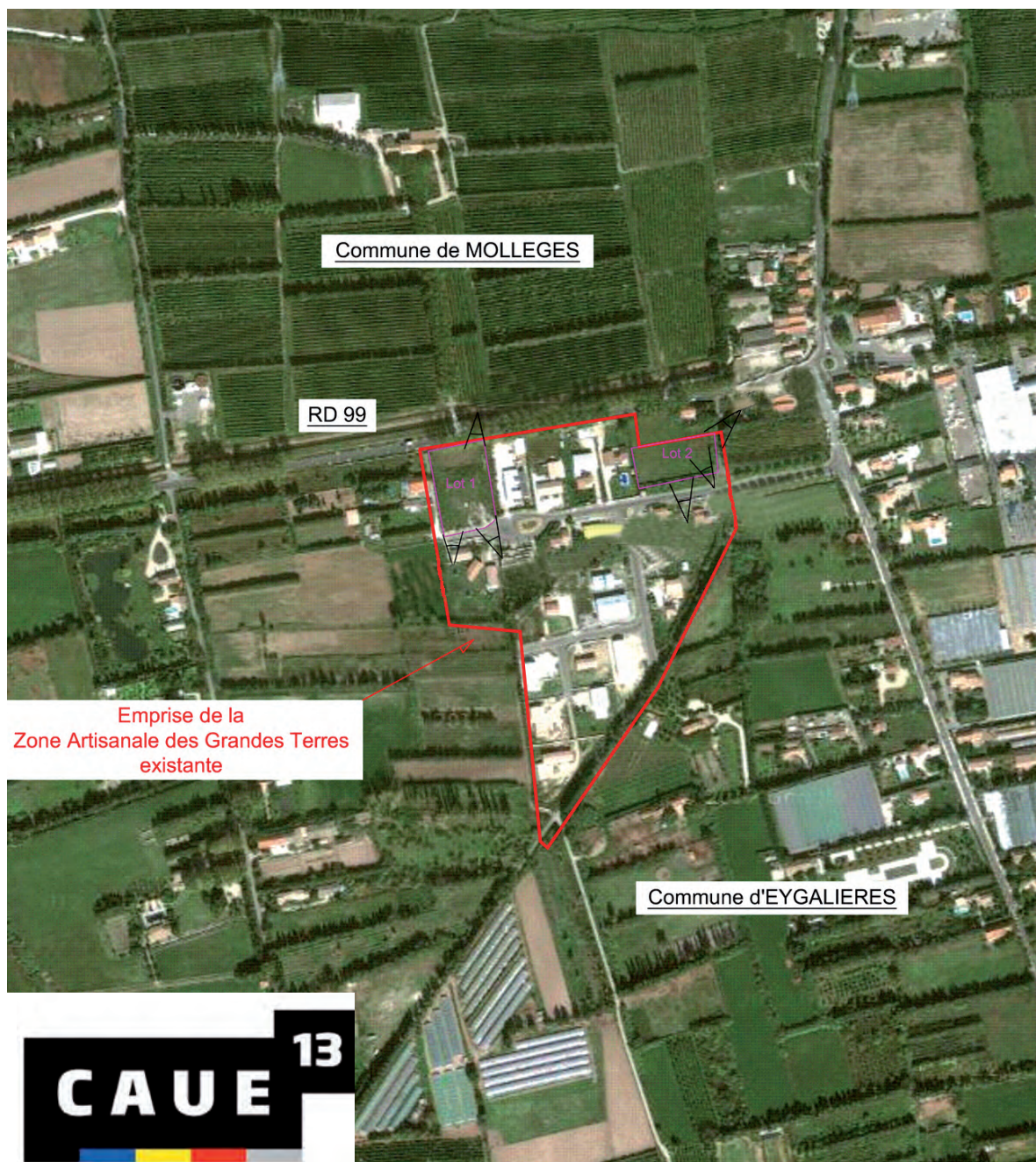
La **CCVBA** affirme et revendique son rôle de partenaire du monde économique. Les 11 millions d'Euros d'investissement inscrits au budget 2013 traduisent l'impact de la **CCVBA** dans le développement de l'emploi local via les programmes d'extension des zones d'activité de Saint-Rémy-de-Provence et d'Eygalières...

## EYGALIÈRES : permis d'aménager déposé pour la zone d'activité Les Grandes Terres

Lancé dans le cadre de la compétence développement économique, le projet d'extension de la zone d'activité Les Grandes Terres à Eygalières représente une opération d'allotissement et de viabilisation de deux terrains d'une surface totale de 7.950 m<sup>2</sup>. Dans le déroulé de cette opération les services de la **CCVBA** ont déposé la demande de permis d'aménager le 17 octobre dernier. D'ici une quinzaine de mois ce projet permettra d'accueillir douze entreprises dont l'activité est en cohérence avec le projet économique de cet espace. La **CCVBA** a acté l'impossibilité d'une quelconque mutation des locaux d'activités en locaux d'habitation afin de pérenniser la vocation artisanale de cette ZA.

## SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE : une 4<sup>ème</sup> phase pour la Massane

La CCVBA conduit actuellement une pré-étude de faisabilité sur des parcelles entrant dans le périmètre de la zone d'activité de la Massane. Cette étude, réalisée par le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE), démontre que les parcelles sont adaptées pour réaliser trois ou quatre lots de grande taille afin de satisfaire des demandes d'entreprises locales fortement intéressées par ce projet d'extension porté par la **CCVBA**. L'acquisition des 32.614 m<sup>2</sup> passe par un emprunt de 1.200 000 € sur une durée de trois ans comprenant l'acquisition des parcelles, les frais notariés, la maîtrise d'œuvre et les travaux de viabilisation de la Massane phase 4.



Avec le permis d'aménager aujourd'hui déposé, le projet de l'extension des Grandes Terres suit le bon déroulement de sa procédure légale.

**Photo : CAUE des Bouches-du-Rhône.**

# LES BAUX-DE-PROVENCE : les travaux de mise en conformité de la fourrière animale sont lancés

Les travaux de mise aux normes de la fourrière animale des Baux de Provence ont débuté le 16 octobre. Ils vont permettre de raccorder la fourrière animale et le refuge de Saint-Roch de la Société protectrice des animaux au réseau d'assainissement communal des Baux de Provence.

Si aucun contre-temps (intempéries par exemple) ne vient perturber son déroulement, le chantier sera livré courant janvier 2014.

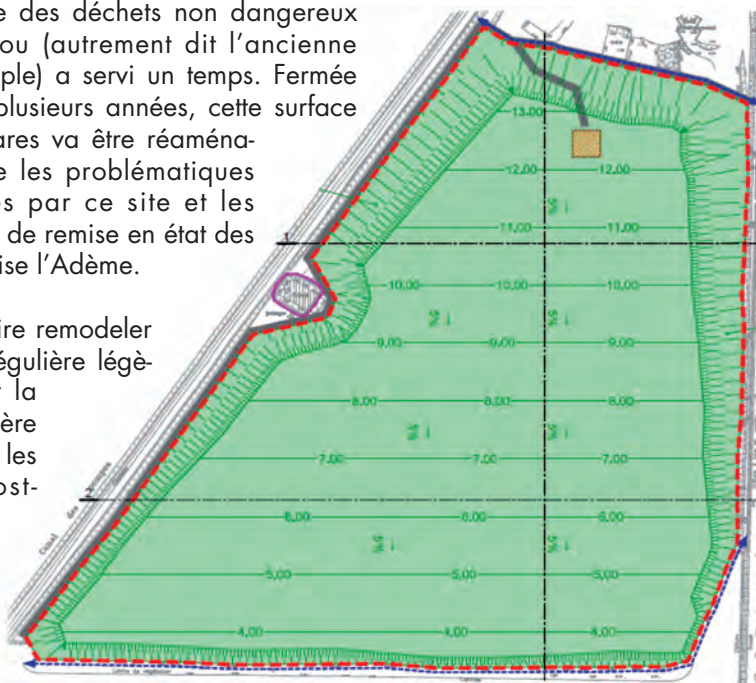


Photos : CCVBA

## MAUSSANE LES ALPILLES/LE PARADOU : les élus ont validé la réhabilitation de l'installation de stockage des déchets non dangereux

L'installation de stockage des déchets non dangereux de Maussane-Le Paradou (autrement dit l'ancienne décharge pour faire simple) a servi un temps. Fermée de façon définitive depuis plusieurs années, cette surface foncière de plus de 9 hectares va être réaménagée en prenant en compte les problématiques environnementales posées par ce site et les bonnes pratiques en matière de remise en état des décharges comme le préconise l'Adème.

Pour cela, la CCVBA va faire remodeler le site en une plate-forme régulière légèrement pentée afin d'offrir la meilleure intégration paysagère possible, tout en simplifiant les modalités d'entretien post-exploitation. A ce jour, le planning prévisionnel permet d'envisager une réception de travaux dans le courant de l'année 2015.



Les 9 hectares de l'ancienne décharge vont être remodelés pour peut-être accueillir un jour un parc photovoltaïque.

Photos : CCVBA



### DROITS DES SOLS

#### Eygalières adhère au service commun des droits des sols

Après les conseils municipaux d'Aureille, des Baux de Provence, de Mas Blanc des Alpilles, de Maussane les Alpilles, de Mouriès, du Paradou et Saint-Étienne du Grès, celui d'Eygalières a décidé d'intégrer au 1<sup>er</sup> janvier 2014 le service commun d'autorisations du droit des sols. Eygalières est la huitième commune à adhérer à ce service commun de la CCVBA.



Eygalières

### INTERCOMMUNALITÉ

#### Mollégès décline la proposition de la CCVBA

Lors du Conseil communautaire du lundi 30 septembre qui s'est tenu au centre culturel de Mouriès, les élus de la CCVBA ont décidé d'émettre un avis très favorable à l'accueil de la Commune de Mollégès au sein de la CCVBA, à la condition que le Conseil municipal de Mollégès en formule le souhait. Malheureusement, la Commune de Mollégès n'a pu que décliner la proposition des élus de la CCVBA au vu du schéma départemental de coopération intercommunale. La Commune de Mollégès va intégrer la Communauté d'agglomération Rhône Alpilles Durance.

### ANIMAUX

#### La CCVBA complète son partenariat avec la SPCAL

La CCVBA a conclu une convention avec la Société de protection et de capture des animaux (SPCAL) en vue de transporter tous les chiens et chats errants dont le signalement a été donné à la mairie par un particulier. Ces animaux sont amenés à la SPA des Baux de Provence ou de Salon-de-Provence selon la commune concernée. De plus, la CCVBA a conclu un avenant afin que ce service soit garanti 24h/24h pour les communes de Mouriès et de Saint-Rémy-de-Provence. Pour information, du 1<sup>er</sup> janvier au 10 décembre 2013, la CCVBA a dépensé pas moins de 32.000 € pour le transport des chats et chiens errants vers les fourrières animales, la cotisation aux SPA des Baux et de Salon, les frais vétérinaires (castrations, ovariectomies, tatouage, vaccination et maladies) et les campagnes de stérilisations des chats.





MARSEILLE-PROVENCE 2013  
CAPITALE EUROPÉENNE  
DE LA CULTURE



Depuis le 13 janvier, date du lancement à Eygalières des événements **Marseille-Provence 2013** dans les

Alpilles, la programmation de la Commission économico-culturelle de la **CCVBA** a créé une relation forte entre culture, création artistique, patrimoine local, développement économique et rendez-vous populaires. Festins de Méditerranée l'a démontré au grand jour en réunissant 600 convives aux Antiques de Saint-Rémy-de-Provence heureux de croquer à pleines dents cette journée inédite dans les Alpilles.



Du monde, beaucoup de monde sous les soleils des Antiques pour cette journée «Festin de Méditerranée» où huit chefs du Conservatoire des cuisines du Grand Sud ont travaillé leurs recettes avec brio. Un régal... Avec des ateliers dessins ou d'information sur le tri sélectif de la **CCVBA**, mais également avec des ateliers animés par le Parc naturel régional des Alpilles et le Musée des Alpilles, les enfants ont appris tout en se divertissant. «Festin» a été une journée de découvertes et d'échanges entre les habitants des communes membres de la **CCVBA**.



Photos : CCVBA





13 octobre 2013

## Festins de Méditerranée Saint-Rémy-de-Provence



Photos : CCVBA

«Festins» a fait l'objet d'un partenariat hors du commun : Marseille-Provence 2013 (apport artistique et de production), la CCVBA (programmation de spectacles et coordination opérationnelle in situ), le Centre des monuments nationaux (participation financière et volet artistique). Cette manifestation n'aurait pu être aussi réussie sans la participation des services techniques des communes de Saint-Rémy-de-Provence, de Maussane les Alpilles et de l'office de tourisme de Saint-Rémy-de-Provence.

## Festins de Méditerranée Saint-Rémy-de-Provence



Dans le cadre de Marseille-Provence 2013, le musée des Alpilles, musée de France de la Ville de Saint-Rémy-de-Provence, a proposé du 7 juin au 26 novembre l'exposition temporaire, "Arbres, aux racines de la Provence".



Photo : Service communication ville de Saint-Rémy-de-Provence.

## Vernissage a-part 2013 Maussane les Alpilles

5 juillet 2013



Yves Lopez, Conseiller municipal de Maussane les Alpilles, membre de la Commission économique culturelle de la CCVBA a lancé la 4<sup>ème</sup> édition d'a-part dans le parc de l'Espace Benjamin Priallet.



Photos : CCVBA



# a-part 2013 : les artistes «s'installent» dans les Alpilles

Pour la 4<sup>ème</sup> édition du Festival a-part, cinquante artistes ont réinventé notre nature par tous les sens. Des installations et des interprétations inédites à la pointe de l'art contemporain ont été à découvrir du 5 juillet au 25 août dans les Alpilles...



Œuvre de **VINCENT SCALI**  
07 - Ouvertures/Opening, 2013  
In situ au **Château des Alpilles à Saint-Rémy-de-Provence**

Aluminium, mousse végétale, leds  
2,20 x 6 x 3,20 m

Photo : Nathalie Ammirati  
© Vincent Scali



Œuvre de **FRÉDÉRIC FOURDINIER**  
«Whitewash, 2013»

In situ au **Domaine de Trévallon à Saint-Étienne-du-Grès**  
Bois et chaux

© Frédéric Fourdinier



Œuvre de **JAN HENDRIX**  
«Project for a lighthouse»  
In situ à **l'Oustau de Baumanière aux Baux-de-Provence**

Aluminium Thermolaqué  
3,14 x 2,05 m  
Exposition Wolf-tree/Arbre  
Loup, 2012  
CILLART - Galerie de la  
Houssine

Photo : Nathalie Ammirati  
© Jan Hendrix



Œuvre de **JEAN-BLAISE PICHERAL**  
«Plumes, 2013»  
In situ au **Lavoir de Maussane-Les-Alpilles**

Tôles d'acier rouillé  
de 5mm d'épaisseur  
Longueur : 1,50 m.

© Jean-Blaise Picheral



Œuvre de **FRANCIS GUERRIER**  
«Plume d'ange, 2013»  
In situ au **Domaine de Pierredon à Mourès / Saint-Rémy-de-Provence**

Plaques d'aluminium, ressort & base en  
acier 12 x 3 x 3 m

Photo : a3-art © Francis Guerrier

Œuvre de **CHIHARU SHIOTA**  
«State of Being, 2013»  
in situ à **l'église Saint-Laurent d'Eygalières**

Métal, fils de laine et lan-  
dau - 150 x 100 x 80  
cm.

Photo : Nathalie Ammirati. Courtesy de  
l'artiste & Galerie Daniel  
Templon, Paris.



# Graine de bouvine c'est aussi pour les enfants

**A**vec une affiche 2013 de sept courses Camarguaises programmées les 21 juin à Saint-Rémy-de-Provence, 5 juillet à Saint-Étienne du Grès, 6 juillet à Maussane-les-Alpilles, 27 juillet à Mourières, 5 août à Fontvieille, 16 août à Aureille et une grande Finale le samedi 7 septembre dans les arènes d'Aureille, le trophée Graine de bouvine organisé par la **CCVBA** en partenariat avec la Fédération française de course camarguaise persiste et signe dans son but de promouvoir les traditions provençales notamment auprès des scolaires du territoire de la **CCVBA**.

## Des enfants en piste

Pour le lancement (le jeudi 27 juin - photo), Graine de bouvine a été soutenue par l'opération "Alpilles Traditions" en partenariat avec le Parc naturel régional des Alpilles où 284 enfants scolarisés sur les communes d'Aureille, des Baux de Provence, de Fontvieille, de Maussane les Alpilles et de Saint-Étienne du Grès sont venus partager un goûter à base de produits du terroir suivi d'une course camarguaise dans les arènes de Saint-Étienne du Grès.

Photo : CCVBA



### CCVBA

2, avenue des écoles  
13520 Maussane les Alpilles  
☎ 04 90 54 54 20  
Fax 04 90 54 54 16  
bienvenue@ccvba.fr  
www.vallee-des-baux-alpilles.fr

### Mairie d'Aureille

Rue Mistral  
13930 Aureille  
☎ 04 90 59 92 01  
Fax 04 90 59 93 80  
contact@mairie-aureille.fr  
www.aureille.fr

### Mairie des Baux de Provence

Grand-Rue 13520  
Les Baux de Provence  
☎ 04 90 54 34 03  
Fax 04 90 54 49 23  
mairie@lesbauxdeprovence.com  
infos@lesbauxdeprovence.com

### Mairie d'Eygalières

Place Marcel Bonein  
13810 Eygalières  
☎ 04 90 95 91 01  
Fax 04 90 95 96 40  
mairie.eygalières@wanadoo.fr  
www.mairie-eygalières.fr

### Mairie de Fontvieille

8, rue Marcel Honorat  
13990 Fontvieille  
☎ 04 90 54 79 02  
Fax 04 90 54 64 87  
mairie@fontvieille.fr  
www.fontvieille-provence.com

### Mairie de Mas Blanc des Alpilles

Place Pierre Limberton  
13103 Mas Blanc des Alpilles  
☎ 04 90 49 07 98  
Fax 04 90 49 08 29  
mairie.mba@wanadoo.fr  
www.vallee-des-baux-alpilles.com

### Mairie de Maussane les Alpilles

Avenue de la Vallée des Baux  
13520 Maussane les Alpilles  
☎ 04 90 54 30 06  
Fax 04 90 54 36 45  
mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr  
www.maussanelesalpilles.fr

### Mairie de Mourières

35, rue Pasteur  
13890 Mourières  
☎ 04 90 47 50 01 Fax 04 90 47 54 87  
contact@mairie-mourieres.fr  
www.mourieres.fr

### Mairie du Paradou

Place Charloun Rieu  
13520 Le Paradou  
☎ 04 90 54 54 01 Fax 04 90 54 54 07  
mairie.paradou@wanadoo.fr

### Mairie de Saint-Étienne du Grès

Place de la Mairie  
13103 Saint-Étienne du Grès  
☎ 04 90 49 16 46  
Fax 04 90 49 06 28  
saint-etienne-du-gres.mairie@wanadoo.fr  
www.saintetiennedugres.com

### Mairie de Saint-Rémy-de-Provence

Place Jules Pélissier  
13210 Saint-Rémy-de-Provence  
☎ 04 90 92 08 10  
Fax 04 90 92 28 63  
www.mairie-saintremydeprovence.fr

La **CCVBA**  
l'intercommunalité  
à l'échelle de son territoire

**110** COMMUNES  
**1** TERRITOIRE

**MP2013**  
en Communauté  
de communes Vallée  
des Baux-Alpilles

# Les Paysages des Alpilles vus par les enfants de la CCVBA

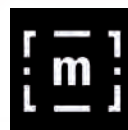
**Exposition printemps 2014**

**Musée Estrine**  
Saint-Rémy-de-Provence

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VALLÉE DES BAUX-ALPILLES

MUSÉE  
ESTRINE  
  
SAINT-RÉMY  
DE-PROVENCE  
ART MODERNE ET  
CONTEMPORAIN

Plus d'infos sur  
[www.mp2013.fr](http://www.mp2013.fr)  
[www.vallee-des-baux-alpilles.fr](http://www.vallee-des-baux-alpilles.fr)



MARSEILLE-  
PROVENCE 2013  
CAPITALE  
EUROPÉENNE  
DE LA CULTURE